



Procès-verbal du 9 juin 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 1^{er} juin 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :		Présents :	CHENAUD Fabrice, Maire ; CALLSEN Marie-Christine,
- en exercice :	19	DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile, PRAS Béranger et	
- présents :	15	TRAMBOUZE Marie Claude, Adjoints ; BRETON Bernard,	
- votants :	17	GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly,	
- pouvoirs :	2	FRBEZAR Johann, BOURNAS Jean-Paul, LABROSSE Nadège et SOLÉ	
Quorum :	10	Frédérique, conseillers municipaux.	
		Excusés :	PORTERAT Chantal qui a donné pouvoir à CALLSEN Marie-Christine ; BERRAUD Elodie, GUILLIN Karène qui a donné pouvoir à PONTET Nelly et BRUET Thibault

Secrétaire : Cécile BURDIN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

DEL.2023-037

Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le quorum est atteint.

Le conseil municipal de la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs par décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral R15/2023 en date du 14 avril 2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il convient de désigner 5 délégués et 3 suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection simultanée des délégués et des suppléants sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vite préférentiel

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 17

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

- DESIGNER LA LISTE 1 à la majorité absolue

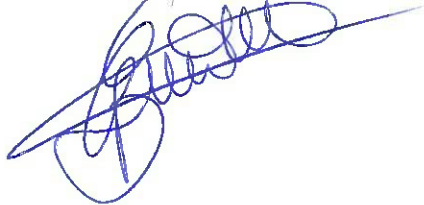
Liste 1 :

DELEGUES		
1	CHENAUD	Fabrice
2	TRAMBOUZE	Marie-Claude
3	BOURNAS	Jean-Paul
4	BURDIN	Cécile
5	DESCAVE	Guillaume

SUPPLEANTS		
1	CALLSEN	Marie-Christine
2	PRAS	Béranger
3	SOLE	Frédérique

Fabrice CHENAUD, Maire, lève la séance à 18 heures 12.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 9 juin 2023.

Le secrétaire de séance,
Cécile BURDINLe Maire,
Fabrice CHENAUD